

## Règlement et informations 3ème édition Morcote Scal - Dimanche 30 mars 2025

- a) La course se tiendra dans la commune de Morcote.
- b) La course aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques.
- c) Seuls les 100 premiers inscrits seront admis.
- d) Âge minimum : 16 ans révolus.
- e) Chaque participant court à ses propres risques. L'état de santé doit être optimal et chaque participant doit pouvoir courir rapidement sur une séquence de 420 marches, à parcourir au moins deux fois.
- f) L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de malaises.
- g) Chaque participant doit disposer d'une couverture santé et d'une assurance pour couvrir les frais de transport (ambulance ou hélicoptère) si nécessaire.
- h) Les participants doivent respecter les règles antidopage disponibles sur [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch).
- i) Les écouteurs et les bâtons ne sont pas autorisés.
- j) La course ne sera pas chronométrée.
- k) Les participants doivent respecter le parcours balisé et suivre les indications des volontaires. Toute infraction peut entraîner une disqualification.
- l) Des places de parking gratuites seront réservées aux participants à l'autosilo Garavello de Morcote.
- m) L'inscription inclut le parking gratuit, le repas (à partir de 12h30), le dossard, ainsi que de l'eau et une banane à l'arrivée.
- n) Le retrait des dossards aura lieu à l'autosilo Garavello (7ème étage) entre 08h30 et 09h30.
- o) Les participants sont encouragés à utiliser les transports publics ou le covoiturage pour se rendre à Morcote.
- p) Les dossards doivent être portés de manière visible.
- q) Les participants seront répartis en deux catégories (hommes et femmes). Des batteries qualificatives seront tirées au sort avec 3 à 5 participants par batterie. Les deux premiers de chaque batterie accèdent à la finale suivante.
- r) Les participants doivent faire attention aux autres coureurs dans leur batterie.
- s) Les premières batteries à élimination directe commenceront à 09h45, depuis Piazza Granda à Morcote.
- t) Aucun service de douche ne sera disponible sur place.
- u) La remise des prix se tiendra vers 14h30 à l'espace Garavello (7ème étage de l'autosilo Garavello).
- v) Des prix sont prévus pour les trois premiers de chaque catégorie.
- w) Chaque participant consent à la divulgation de ses données personnelles (nom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone, e-mail) aux partenaires, sauf refus explicite par e-mail à : [info@sporteventsticino.ch](mailto:info@sporteventsticino.ch).

Ces partenaires peuvent utiliser les données pour leurs propres services ou à des fins publicitaires et, dans le cas des distributeurs, pour des adresses ciblées et des campagnes téléphoniques, convenues à l'avance avec l'organisateur dans le cadre de l'événement en cours. Vous pouvez à tout moment révoquer votre consentement au transfert de données à des tiers. Les participants acceptent que l'organisateur utilise les images (photographies et films officiels) relatives à l'événement à des fins promotionnelles, par exemple pour les pages du site web, la mise en page des dépliants, les vidéos, les photographies, les médias sociaux, et qu'il ne conserve aucun droit sur ces images.

Les participants acceptent que l'organisateur utilise des images de l'événement à des fins promotionnelles.

- x) Les partenaires peuvent utiliser ces données à des fins publicitaires ou pour des services spécifiques.

x) Les organisateurs partent du principe que chaque inscrit à la course a pris connaissance du présent règlement officiel et en accepte toutes les dispositions.

y) Annulation de l'inscription : Aucun remboursement n'est prévu pour les athlètes qui annulent leur inscription. Toutefois, les coureurs peuvent souscrire une assurance annulation à titre personnel auprès de l'assureur de leur choix. En cas de présentation d'un certificat médical valide dans un délai de 10 jours ouvrables avant l'événement, l'Organisateur se réserve le droit d'examiner un remboursement ou de reporter l'inscription à l'édition de l'année suivante. En cas de remboursement, le montant de l'inscription, déduction faite des frais de transaction, sera restitué par le même canal que celui utilisé pour le paiement (carte de crédit ou virement bancaire).